



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 4 avril 2016

Monsieur le Président
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Parution des décrets relatifs à la carrière des Ingénieurs territoriaux et des cadres de santé territoriaux

Monsieur le Président,

A la suite de la récente entrée en vigueur des décrets portant nouveaux cadres d'emploi des ingénieurs territoriaux, des ingénieurs en chef territoriaux et des cadres de santé territoriaux, il revient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, les nouveaux ratios d'avancement de grade à l'intérieur de ces cadres d'emploi.

En vue de permettre aux personnels qui remplissent les conditions statutaires pour bénéficier de tels avancements de grade dès cette année, nous vous proposons de bien vouloir soumettre pour avis, lors d'une prochaine séance du CTP, des projets de ratios à 100%, conformes à ceux existant actuellement pour les anciens cadres d'emploi correspondants (voir en ce sens les jugements du Tribunal de Strasbourg du 26 novembre 2015, req 1201983 et 125697).

Dans l'affirmative, cela permettrait à notre Collectivité de reconnaître l'excellence des mérites des très nombreux candidats remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade.

Comptant vivement sur l'attention toute particulière que vous saurez porter à cette demande légitime des personnels et de leurs représentants, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour le Syndicat Force Ouvrière
Le secrétaire général

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr